



Département de la Drôme
Commune de Sainte Jalle

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2021

~~~~~

Date de convocation : 14 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 22 octobre 2021, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nadège RANCON, Maire.

Conseillers en exercice présents : ANTOINE David, ARMAND Marie-Noëlle, AUDEOUD Jean-Pierre, LIOTAUD Benjamin, ROUX Frédéric, BONNIFACY Laurent, SEGUIN Stéphane, BROSILLE Fabien

Absente excusée FOSSION Christine, pouvoir donné à ROUX Frédéric.

Absente excusée, COQUET Laurence, pouvoir donné à Marie Noëlle ARMAND

Mme ARMAND Marie Noëlle a été nommée secrétaire de séance.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Le maire demande au conseil de rajouter 1 point à l'ordre de jour :

- Projet DECI (défense extérieure contre l'incendie – demande subvention)

### 1) Compte-rendu du conseil 02 septembre 2021

Après lecture par les élus, le compte rendu est validé à l'unanimité.

### 2) Exonération taxes foncières nouvelles constructions

L'exonération de taxes foncières sur les nouvelles constructions pour 2 ans, qui avait été supprimée, a été remise à l'ordre du jour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le conseil doit délibérer pour une application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et cela concernera les logements achevés en 2021

**Le conseil, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette exonération**

### 3) Provision pour créances douteuses sur le budget de l'eau

La DGFIP, et notamment la Trésorerie de Nyons demande qu'une délibération soit faite concernant l'application d'une ligne budgétaire pour les créances douteuses.

Il convient de prévoir un virement de crédit du chapitre 022 vers le compte 6817 pour un montant de 1 158.62 €

**Le conseil après en avoir délibéré vote :**

**Pour : 10**

**Abstention : 1**

**4) Remboursement caution M. LEBERRE**

Un virement de crédit au compte 165 doit être prévu pour un montant de 700 € pour remboursement de caution

**Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité ce virement**

**5) Association SAUV'EAUX -- Adhésion**

Cette association a été créée pour contrer la demande de transfert de compétence à la CCBDP pour la gestion de l'eau à partir de 2026.

Le Maire demande aux élus de délibérer pour adhérer ou non à cette association en cotisant pour un montant de 10 € par an.

**Après concertation et à l'unanimité le conseil vote pour l'adhésion à cette association.**

**6) Convention avec le CDG : gestion offre de service en santé et sécurité au travail du personnel**

Cette convention a pour objet de déterminer les conditions d'exécution et financières de l'offre de services relative à la santé et sécurité au travail du personnel par le CDG26.

L'adhésion est de 60 €/an et par agent comprenant la visite médicale à la médecine du travail, l'entretien infirmier et les actions de prévention et de sécurité en milieu de travail

**Le conseil, après en avoir délibéré vote :**

- **Abstention : 4**

- **Pour : 7**

**7) Décision modificative sur budget communal**

La Trésorerie nous demande de faire un virement de crédits pour la facturation de mise à disposition des employés communaux – régularisation 2020

Il faut annuler la facturation 2020 et refacturer sur une nouvelle ligne budgétaire :

- Compte 673 – 3 569 €

- Compte 6135 – 2 500 €

- Compte 615221 – 1 000 €

- Compte 678 + 7 069 €

**Le conseil, après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour cette modification**

**8) Achat mobilier centre de vacances par un particulier**

La trésorerie nous demande de prendre une délibération concernant l'achat de mobilier du Centre de Vacances par un particulier pour un montant de 65 €

**Le conseil, après en avoir délibéré vote à l'unanimité pour cette vente**

**9) Modalité d'application de la journée de « solidarité » pour les employés communaux**

La journée de solidarité obligatoire depuis plusieurs années n'a jamais été actée par la commune de Ste Jalle.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 celle-ci sera mise en place. La journée du LUNDI DE PENTECOTE sera travaillée. Les employés communaux pourront soit poser un jour de congés payé, soit des heures supplémentaires.

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote :**

- **10 pour**
- **1 abstention**

**10) Adhésion au comité action sociale (CNAS) pour le personnel communal**

L'action sociale est un droit pour les agents territoriaux et une obligation pour les employeurs territoriaux **depuis 2007**. Le CNAS nous propose une offre de prestations pour améliorer les conditions matérielles et morales d'existence des agents et de leur famille :

- Aides directes (enfants, vie quotidienne, vie professionnelle...)
- Prêts bonifiés
- Chèques vacances
- Bons d'achats
- Vacances à tarifs réduits, etc ...

Le montant de la cotisation est de 212 € par an et par agent

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote :**

- **6 pour**
- **4 contre**
- **1 abstention**

**11) Adhésion au CDG26 pour la gestion « POLE ARCHIVES NUMERISATION ET RGPD (réglementation général de la protection des données) »**

Le CDG26 par l'intermédiaire du service « archives, numérisation et RGPD » met en place une nouvelle convention unique qui permettra de bénéficier de l'ensemble des compétences des agents du pôle relatif au suivi et à la mise à jour. La cotisation annuelle pour un village de moins de 1 500 habitants est fixée à 150€.

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote :**

- **10 pour**
- **1 abstention**

**12) Ouverture et réouverture compteur eau – augmentation du droit d'installation**

Certains habitants qui ne sont pas résidents à l'année sur la commune, demandent la fermeture de leur compteur d'eau et bien sur la réouverture à leur retour . Ce service sera facturé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le montant de la prestation sera de 200 €

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote :**

- **6 contre**
- **5 pour**

**13) Projet de travaux GRANGE face à la Mairie suite à la visite de la DDT et de la Communauté de Communes des Baronnie en Drome Provençale.**

Suite à l'avant-projet proposé par un architecte pour une « HALLE COUVERTE » pour des manifestations, marchés, etc... et la réunion avec le référent « risques » de la DDT en charge des dossiers d'urbanisme, début octobre, nous avons eu un avis favorable avec bien sûr pas mal de restrictions. Le géomètre va faire un relevé de toutes les côtes qu'il transmettra à l'architecte. Celui-ci fera un avant-projet qui sera soumis à la DDT afin que celle-ci nous précise les points critiques à modifier ou irréalisables en fonction de la réglementation.

Nous allons pouvoir inscrire de projet dans les prévisions budgétaires 2022

Mme le MAIRE demande au conseil si celui-ci l'autorise à continuer à travailler sur ce projet.

**Le conseil, après en avoir délibéré, vote et valide à l'unanimité le projet de halle et la continuité de ce projet.**

Par ailleurs, la municipalité a pu compter sur l'aide bénévole d'un architecte du cabinet ARMAND/COUTELIER de Valréas, qui nous a proposé le projet et s'est déplacé lors de la venue du référent « risques » de la DDT et du géomètre.

Mme le Maire demande l'autorisation à l'ensemble des conseillers de choisir cet architecte afin de continuer le projet : validé à l'unanimité.

#### **14) Projet DECI (Défense extérieur contre l'incendie)**

Une réunion a eu lieu le 20 octobre concernant le dossier de la DECI à laquelle a participé Frédéric ROUX et le montant des travaux à réaliser.

Des subventions peuvent être accordées pour leur financement :

- la partie « étude » devrait être financé à 80 % par le département
- la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux concernera la remise aux normes de l'existant et la création de 2 nouveaux poteaux incendie. Cette partie devrait être financée à 80 % par la DETR (dotation de l'état pour les territoires ruraux).

Les demandes de subventions devront être sollicitées avant le 15 novembre.

Mme le Maire demande au conseil si celui-ci l'autorise à solliciter les aides du Département et de l'Etat pour l'étude DECI

**Le conseil après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à solliciter les aides pour l'étude DECI**

#### **15) Réaménagement du Parc de Jeux**

**Ce point a été remis à l'ordre du jour du prochain conseil**

#### **16) Gestion financière Maison Médicale**

**Ce point a été remis à l'ordre du jour du prochain conseil**

#### **Question diverses et projets en cours**

##### **SDED**

Suite au schéma proposé par le SDED relatif au rajout ou au retrait de points lumineux sur la commune ainsi que sur le devis, une réunion spécifique sera programmé d'ici quelques semaines

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15